



### **LES AMIS DES BEAUX-ARTS DU BLAISOIS EXPOSENT LEURS ŒUVRES**

**Isabelle Gasselin, Vice-présidente du Conseil départemental chargée de la vie associative, de la culture, de la jeunesse et des sports, a eu le plaisir de participer au vernissage de l'exposition des Amis des Beaux-Arts du Blaisois, en présence de Jean-Claude Marionneau, Président de l'association.**

Le cloître de l'Hôtel du Département accueille jusqu'au 24 avril une quarantaine d'œuvres (peintures, dessins, etc.) réalisées par les membres de l'association des Amis des Beaux-Arts du Blaisois.

Créée en 1984, cette association propose à ses membres de découvrir les arts et la culture artistique à travers l'organisation d'expositions, de voyages et d'activités multiples en ateliers.

Parmi les 183 adhérents, une centaine de personnes pratique une activité picturale alors que d'autres préfèrent participer uniquement aux voyages à but culturel proposés dans l'année.

L'association est ouverte à tous. Cette exposition est l'occasion de présenter les différentes techniques artistiques à apprendre ou perfectionner avec les Amis des Beaux-Arts du Blaisois.

Pour pratiquer le dessin, le pastel, la peinture à l'huile, l'acrylique, l'aquarelle, l'encadrement, la peinture sur porcelaine, etc., plusieurs formes d'ateliers sont proposées par l'association :

- Des ateliers « libres » où les adhérents exercent leur art individuellement en travaillant le sujet de leur choix, sous la conduite d'un bénévole toujours prêt à donner des conseils ;
- Des ateliers « dirigés » par un bénévole qui transmet sa passion et ses connaissances aux adhérents élèves sur des sujets imposés ;
- Des ateliers « dirigés » par un professeur rémunéré par l'association qui enseigne une technique sur des thèmes ou sujet imposés.

Des stages à la demi-journée sous la conduite d'un professeur sont également proposés.

#### **CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher** : 02 54 58 41 12